

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	17

N° D046_ Avis pour un bail sur des biens communaux

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 août 2024.
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre.

Absent (2) : LAURANT Thierry, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h05*)

Excusés (2) : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise
CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe

Votants (17)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait pris connaissance du projet d'épicerie « bio » lors d'une présentation au conseil municipal de juillet. Il informe également que Santé Alp lance prochainement une étude auprès des professionnels de santé sur la possibilité d'installer un établissement destiné aux professions médicales et para médicales sur la parcelle de l'ancienne pharmacie.

Monsieur le Maire donne la parole à Florine WIART avec qui il a reçu la personne qui sollicite la mairie pour louer la maison « Bordas » située au cœur du chef-lieu. Madame Florine WIART informe qu'ils se sont mis d'accord sur un bail précaire pour ne pas bloquer un projet éventuel à cet emplacement. Elle demande juste que la mairie propose une solution pour un local provisoire le temps des travaux.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'autorisation de mandater le Maire afin de fixer le montant du loyer et la durée du bail en fonction des travaux qu'il sera nécessaire d'effectuer. Une visite est prévue début septembre pour évaluer les travaux à entreprendre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et avoir d

-APPROUVE l'implantation d'une épicerie « bio » dans la partie vitrée de la maison
« Bordas »,

-AUTORISE Monsieur le Maire à fixer les conditions et à signer le bail, ainsi que
tout acte nécessaire.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

